

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="radio"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent [e]

Matricule :

1899

Société :

RAM.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Achour Zyaad Lekbiria mesubashi

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr BENMESSAOUD Salma
Médecine Générale
27 Rue Chakaik Annoumane
1er étage - Appt 2 - Beauséjour
Tél : 05 22 94 61 51 - Casablanca

Date de consultation : 20/01/2024.

Nom et prénom du malade : Achourzyad Kebira Age : 44

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : DT2 + HTA + SD goppal

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

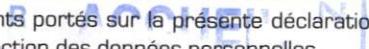
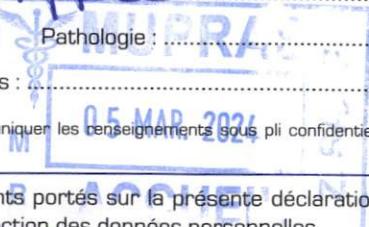
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/01/21	CS		200dh	Dr BENYASSAOUD Ibra Médecine Générale 27 Rue Chahid Annoumane 1er étage Appt 2 - Beausejour 05 22 94 61 51 - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	30.01.24	1186,50

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr BENMESSAOUD Salma
Médecine Générale

Lauréate de la Faculté de Médecine de Casablanca



الدكتورة بنمسعود سلمى

الطب العام

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

طبية معتمدة لرخصة السياقة

دبلوم أمراض السكري - جامعة بوردو

دبلوم أمراض النساء ومتابعة الحمل - جامعة بورجو

الفحص بالصدى - تخطيط القلب

Médecin agréé pour Permis de Conduire

Diplôme Universitaire en Diabétologie -Bordeaux

Diplôme Universitaire en Gynécologie médicale - Bordeaux

Echographie - Electrocardiogramme ECG

30/05/2024

~~Mme REBIRA AGHOR 24AD~~

~~17,50~~

~~- ADD 500 f. (III de 3 mois)~~

~~1cp x 2 f.~~

~~89,00 f. 54,30~~

~~- BIAMICIDON 30 f. g / (III + 3 mois)~~

~~15 f.~~

~~154,70 x 3~~

~~- ARTEMEDON 515 f. g / (III de 3 mois)~~

~~125,80 f.~~

~~JAXI gnp feda 15 f.~~

~~19,05 x 4~~

~~- MESSAL 15 f.~~

~~38,10 f.~~

~~- ULTRA - LEJURE : 1 piz x 2 f.~~

Dr BENMESSAOUD Salma
Médecine Générale
27 Rue Chakaik Annouamane
1er étage - Appt 2 - Beauséjour
Tél. : 05 22 94 61 51 - Casablanca



05 22 94 61 51



dr.salmabenmessaud@gmail.com

27. زنقة شقائق النعمان - الشقق 1 - الشقة 2 - حي الراحة (بوسيجور) - 20200 الدار البيضاء

27, Rue Chakaik Annouamane (ex Rue des iris) - 1er étage - Appt 2 - Hay Erraha (Beauséjour) - 20200 Casablanca

ADO 500 mg
Boîte de 50 comprimés pelliculés



20,00
- Rinomex

1 posé x 21 f

83,03
- Cercopex
Sept 18

lot al
1186150

Dr BENMESSAOUD Salm
Médecine Générale
27 Rue Chakeik Annouan
1er étage - Appt 2^e Beauséjour
Tél : 05 22 94 61 51 - Casablanca

ARTEMON®
5 mg/5 mg
30 comprimés



DIAMICRON® 30 mg
Glicazide

60 comprimés à libération modifiée



DIAMICRON® 30 mg
Glicazide

30 comprimés à libération modifiée



ARTEMON®
5 mg/5 mg
30 comprimés



Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebaït Casablanca
Vaxigrip/Tetra 15 µg/0,5 ml
sol inj b1

P.P.V : 125,30 DH



A.M.M : 589/16DMP/21/NNP

Rinomex® Sans sucre
Boîte de 8 sachets

6 118000 095712
MEFSAL® 15 mg
20 comprimés sécables

6 118000 081982
MEFSAL® 15 mg
20 comprimés sécables

MEFSAL® 15 mg
20 comprimés sécables

6 118000 081982
MEFSAL® 15 mg
20 comprimés sécables

MEFSAL® 15 mg
20 comprimés sécables



CurcuFlex®

Action anti-inflammatoire

- Soulage les douleurs musculaires et articulaires
 - Favorise le confort digestif
 - Contribue à un bon équilibre nerveux

J. OUAJDI Pharmacien Responsable

LOT:230476
BLU0:05/2026
83,00 DH

**Voie orale
30 gélules**

 Voie orale
30 gélules

CurcuFlex® forte
Extrait Curcuma Longa (Curcumine) - Extrait Gingembre - Vit. C - Vit. D
DA 20181805316DMB/201ICA/1

Autorisation Ministère de la santé : DA20181805316DMP/20UCAv1

MPRIMEPEL
03/22

CURCUFLEX[®]
Extrait Curcuma Longa (Curcumin) - Extrait Gingembre - VIT. C - VIT. D

CurcuFlex®